

Vers la création d'une armée de l'Europe

Autor(en): **Revol, J.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **102 (1957)**

Heft 12

PDF erstellt am: **06.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-342848>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 33, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II. 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50
Prix du numéro : Fr. 1.50

Vers la création d'une armée de l'Europe

En décembre 1921, Aristide Briand confiait à ses collaborateurs du quai d'Orsay : « Nous allons nous trouver bientôt insérés entre deux puissances formidables, les Etats-Unis et la Russie. Vous voyez qu'il est indispensable de faire les Etats-Unis d'Europe ». Cette perspective d'avenir déduite des événements de la première guerre mondiale, les événements de la seconde en ont amorcé une lente et laborieuse réalisation.

L'idée d'une Europe unifiée dans ses aspirations et ses multiples activités hante l'esprit depuis des siècles dans bien des milieux restreints. Il aura fallu l'existence des deux « super-grands » actuels dressés menaçants l'un en face de l'autre, pour la répandre jusque dans la masse des peuples, rendre les opinions publiques conscientes de son impérieuse nécessité et, grâce à leur influence désormais prépondérante l'imposer à des gouvernements nationaux obstinément hésitants. Il s'agit en effet pour ceux-ci de se départir d'une part de souveraineté de plus en plus grande tandis que l'effort de création en faveur d'un super-Etat se traduira par des transformations institutionnelles plus concrètes.

Créer une solidarité de fait par l'établissement de bases communes de développement ; substituer à des rivalités séculaires une fusion d'intérêts essentiels ; fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes ; jeter enfin les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé ; c'est en ces termes d'une élévation de pensée remarquable qu'en avril 1951, trente ans après la prévision du ministre français, les représentants de la République fédérale allemande, de l'Italie, de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la France créaient la communauté européenne du charbon et de l'acier (C.E.C.A.).

D'autres initiatives ont suivi : transports, communications, santé, marché commun, Euratom, etc., etc. ; elles s'inscrivent dans le cadre d'une communauté politique élaborée au sein d'institutions représentatives siégeant à Strasbourg, Conseil et Assemblée de l'Europe.

Hégémonie ou séparatisme, deux dangers contre lesquels toute communauté cherche à se mettre en garde en passant progressivement de la confédération qui groupe autour de quelques institutions communes plusieurs *Etats* souverains, tel le Commonwealth britannique, à l'instauration d'un gouvernement fédéral mis au service d'un seul Etat ne comportant plus que des *citoyens* égaux en droits comme en devoirs : ainsi de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique.

Dans le développement de cette évolution organique, de quelle façon interviennent les institutions militaires ? Lui apportent-elles leur appui ou opposent-elles, au contraire, une résistance ?

* * *

Observons au préalable combien l'histoire démontre l'incapacité de la force à résoudre de façon durable, par son emploi exclusif, la constitution des empires. Avant Hitler et Napoléon, Charlemagne, Alexandre, tant d'autres conquérants

en ont apporté la preuve. Le cas de l'Empire romain, « une réussite prodigieuse peut-être unique dans l'histoire », n'infirmes pas ce qu'a de fondamental la précarité de la seule puissance des armes : certes, la fortune de Rome a tenu à l'excellence de ses légionnaires, à la supériorité de leurs armes, à celle de leurs chefs, à la médiocrité de ses adversaires ; mais elle fut affirmée par la sagesse d'une politique à la fois brutale et insinuante qui, cessant de s'appuyer sur l'apparence même de la contrainte, ouvrit la République aux vaincus, les appela dans son sein et peu à peu leur conféra tous ses droits.

Mais si la force seule ne crée rien de définitif, elle n'en offre pas moins, comme on vient de voir pour Rome, un précieux et indispensable appoint. La Prusse, moins un Etat qu'une armée, disait-on, quand elle songea à réaliser à son profit l'unification « des Allemagnes », eut recours au Zollverein avant de se risquer à faire la guerre. Est-il d'ailleurs exemple plus frappant que la suite des événements actuels : la tentative d'unification de l'Europe à l'issue des deux guerres mondiales ? Elle en est, en quelque sorte, l'une des conséquences les plus immédiates.

Important dans la formation des Etats, le rôle de l'armée ne l'est pas moins dans le cours ultérieur de leurs transformations organiques. Les Etats-Unis d'Amérique doivent à la guerre de Sécession d'être l'immense puissance mondiale qu'ils sont devenus. Et le régime fédéral de la Suisse d'aujourd'hui a acquis son plein épanouissement à la suite de la petite guerre du Sonderbund.

C'est enfin une vérité banale de dire que l'armée assure la sécurité permanente des territoires qu'elle couvre. Elle est l'expression la plus pure, la plus élevée de la notion de patrie. Encore importe-t-il que celle-ci soit pleinement définie ; cette condition est à la base même de l'esprit de sacrifice qui l'anime et qu'à tout instant elle est prête à consentir. Elle se place en effet au-dessus de tous les intérêts particuliers qui trop souvent s'acharnent à déprécier l'une oubliant criminellement combien ils nuisent à l'autre. Non seulement l'armée

veille sur la frontière, elle concourt encore à l'intérieur à la nécessaire fusion des esprits et des cœurs entre citoyens rassemblés de fraîche date. Après la prise de Rome, en 1870, le roi Victor-Emmanuel II disait : « Maintenant que l'Italie est faite, il reste à faire les Italiens » ; l'armée s'y employa en incorporant dans les régiments du Nord les conscrits originaires des provinces du Sud ; simultanément, Lombards et Piémontais étaient affectés aux garnisons du Midi ou des îles.

Ces considérations d'ordre général définissent le sens des influences qui s'exercent sur l'évolution des institutions militaires, en particulier sur la création d'une armée européenne dont la mission serait de concourir simultanément à la consolidation d'une Europe politique en voie de formation et à sa défense efficace dans le cas où cette Europe serait menacée d'une agression extérieure.

Le traité franco-anglais d'alliance défensive conclu à Dunkerque en mars 1947 marque la reprise d'une politique militaire collective en Europe occidentale. Par le pacte de Bruxelles signé un an plus tard le 17 mars 1948, les trois puissances du Benelux vinrent s'adjoindre à cette alliance. Sans que l'Allemagne y soit nommément désignée, la mesure de précaution la vise directement. De même que persiste l'ancien esprit d'avant-guerre, il ne s'agit dans ces traités que d'une coalition vieux modèle. Les armées participantes se trouvent juxtaposées en vue de « se concerter sur toute situation pouvant constituer une menace contre la paix ». Rien n'évoque une tentative de fusionnement entre elles. Bien plus, dirigée contre un pays désarmé, s'avouant peu enclin à reprendre les armes et soumis à une occupation qui semble devoir être longue, la précaution ne tarde pas à apparaître sans objet bien précis.

Mais au péril allemand, hypothétique et lointain, le péril russe se substitue bientôt, que l'on déclare plus grave et plus urgent. Sous l'impulsion des Etats-Unis d'Amérique, on prend conscience de la nécessité de faire concourir la République fédérale allemande à la défense de son territoire. Com-

ment remplacer l'esprit de défiance dont les populations de l'Ouest européen se nourrissent depuis longtemps à l'égard de leurs voisins d'outre-Rhin, par cette brusque logique partie d'un pays ne risquant rien de l'Allemagne, par cette sorte d'impératif du moment ?

C'est d'avoir voulu entourer la nécessaire coopération militaire franco-allemande d'une garantie contre l'éventualité d'un retour au passé que la France, après avoir mis sur pied et fait adopter le pool charbon-acier, a établi en 1952 son projet de communauté européenne de défense (C.E.D.) conclu entre la France, la Belgique, le Luxembourg, les Pays-Bas, l'Italie et la République fédérale de Bonn. L'Angleterre, toujours réticente à des engagements formels sur le continent, se bornait à étendre à la C.E.D. les garanties du traité de Dunkerque.

Première tentative d'intégration entre des armées de nationalités différentes, le projet de C.E.D. calquait ses institutions sur celles de la C.E.C.A. : une autorité exécutive, un conseil des ministres, une assemblée, une cour de justice. L'organe d'exécution, le Commissariat de la C.E.D., exerçait les attributions d'un ministre européen de la défense ; la France avait en vain proposé ce dernier et l'on s'était mis d'accord sur un organisme collégial dont le caractère supranational restait bridé par le rôle d'harmonisation incombant au conseil des ministres et par les compétences budgétaires de l'assemblée. Était du ressort du commissariat tout ce qui concerne le recrutement et la mobilisation, l'instruction de la troupe, le nombre et la répartition territoriale des unités, l'armement et l'équipement, les stocks de matériel et l'infrastructure, l'administration du personnel, en particulier les affectations et l'avancement des officiers, l'établissement des programmes de recherches scientifiques dans le domaine militaire.

La partie la plus originale du projet consistait dans l'organisation des forces armées. Il prévoyait la constitution pour la fin de 1954 de 43 groupements nationaux environ : 14 pour

la France, 12 pour l'Allemagne, autant pour l'Italie, 5 pour le Benelux, Des dispositions tendaient à éviter que sous couleur d'augmenter ses forces de police, tel ou tel membre de la communauté n'aboutisse à reconstituer une armée nationale distincte des forces intégrées.

L'unité nationale de base, que la France désirait voir fixée au niveau le plus bas possible (elle avait parlé au début du bataillon, poussière de force, puis du *regimental combat-team* qui n'avait pas été adopté), était pour l'armée de terre une sorte de division allégée de 12 500 à 13 000 hommes, comportant des éléments de différentes armes en vue de missions tactiques ; trois types étaient prévus, infanterie, blindée et mécanique ; pour les forces aériennes, l'unité de base était la demi-brigade, soit 75 appareils environ avec de 1200 à 1800 hommes ; pour la marine, limitée à la défense des côtes, l'unité de base correspondait aux éléments nécessaires à la sécurité d'un secteur côtier.

L'intégration se faisait à l'échelon du corps d'armée comprenant trois ou quatre groupements de nationalité différente, un état-major intégré, un ensemble intégré d'unités de soutien tactique (les anciens éléments non endivisionnés) et de support logistique. Dans l'armée de l'air, l'intégration avait lieu au niveau du commandement aérien tactique.

Pendant plus de deux ans, la discussion fut passionnée entre partisans et adversaires du projet. Du côté français, on lui reprochait d'accepter un réarmement de l'Allemagne ; les Allemands y voyaient le refus à une égalité de droits qu'ils réclamaient de plus en plus vivement. D'aucuns soutenaient que créer une armée européenne sans Europe, c'était mettre la charrue avant les bœufs ; or, il s'agissait de se prémunir en vue, moins d'une lutte entre deux patries, l'une voulant subjuguier l'autre, que d'un conflit idéologique entre deux conceptions politiques rivales : la preuve en était fournie par la préparation simultanée de ce qu'on appelle à présent la guerre révolutionnaire, simple déviation de la guerre civile. Bref, la

méfiance persistait entre Européens, dressant toujours son obstacle redoutable à l'établissement d'une communauté.

Pour finir, le 30 août 1954, l'Assemblée nationale française repoussait le projet au cours d'une obscure manœuvre de procédure parlementaire.

* * *

Tout était à reprendre, mais désormais sous la tutelle de plus en plus pressante, je n'ose dire sur l'injonction, des Etats-Unis d'Amérique.

Depuis leur début, les tendances européennes à l'unification, que l'Amérique encourageait, s'étaient trouvées « coiffées », enrobées dans l'activité internationale de ces mêmes Etats-Unis. Les projets atlantiques ne cessaient de supplanter les efforts impuissants de l'Europe. Ce fut d'abord le plan Marshall de 1948 sur l'aide intérimaire à dix-huit Etats (O.E.C.E.), aide économique pour commencer, se prolongeant en aide militaire.

Presque simultanément, l'accord se réalisait sur un pacte défensif de « l'Occident », et le 4 avril 1949 le traité de l'Atlantique Nord (O.T.A.N.) groupant douze pays était conclu à Washington. L'objet du pacte : inspirer aux Européens un sentiment de sécurité par la protection de l'armée américaine et par accroissement de leurs propres forces de défense. Tandis que jusque-là les Américains en occupation en Allemagne pensaient se défendre en Angleterre et sur les Pyrénées, la création de l'O.T.A.N. les poussait à tenir sur le Rhin, voire sur l'Elbe. Le démarrage était lent : un an plus tard, aucune livraison d'armes n'avait encore été faite à l'Europe.

La nomination, le 20 décembre 1950, du général Eisenhower au commandement des forces atlantiques et un mois après l'installation de son quartier général (S.H.A.P.E.), dans le voisinage de Paris, à Rocquencourt, amorçait véritablement le début de l'organisation d'une armée atlantique dans laquelle viendraient s'insérer les armées du pacte de Bruxelles,

dont le comité militaire permanent était fixé à Fontainebleau depuis le 26 novembre 1948.

Le 21 mars 1951, le général Eisenhower partage le front atlantique en trois zones, nord, centre, sud, auxquelles s'incorporeront successivement la Grèce, la Turquie, l'Allemagne de Bonn. Ce qui domine alors dans les préoccupations des Américains, c'est la reconstitution d'une armée allemande et non pas le plan français d'armée européenne ; ils pensent un peu ce que Kurt Schumacher, chef de l'opposition dans la République fédérale, affirme tout haut qu'« on ne parvient pas à bâtir un athlète avec seize infirmes » ; mais prêchant la conciliation, le général Eisenhower déclare : « Les propositions françaises d'armée européenne sont les seules qui permettent de réaliser le réarmement allemand dans des conditions raisonnables et de fournir une contribution adéquate du continent européen à l'œuvre collective du pacte atlantique. »

Le rejet de la C.E.D. eut pour conséquence d'accélérer et d'étendre la prédominance anglo-saxonne sur la politique militaire de l'Europe occidentale. Celle-ci se voyait ramenée au pacte de Bruxelles avec extension du traité à la République fédérale et à l'Italie. En sorte que dans le cadre de l'O.T.A.N., les gouvernements de Bonn et de Rome ayant acquis le plein exercice de leur souveraineté nationale, l'armée allemande, quand elle serait reconstituée, deviendrait l'un des piliers les plus solides pour la défense du continent.

La digue imaginée par la France de la création d'une Agence européenne des armements (une épave qui surnage après le naufrage de l'idée de supranationalité, disait M. Robert Schuman), si elle fut adoptée dans son principe, se heurtera par la suite à de telles entraves qu'elle restera, elle aussi, à l'état de projet pour ne donner naissance, beaucoup plus tard, en 1957, qu'à une meilleure répartition des tâches en matière de fabrications. — Tant d'autres engagements pris à la conférence de Londres du 3 octobre 1954, à la demande du gouvernement français, ne seront tenus que dans la mesure où ils s'accorderont avec les intérêts momentanés de chacun.

A partir du 1^{er} novembre 1954 l'affaire d'Algérie allait compromettre plus gravement encore la part réservée à la France dans le dispositif défensif de l'O.T.A.N., tandis que le referendum du 23 octobre 1955 rejetant le statut européen de la Sarre devait ralentir le processus d'intégration. Sans se laisser démonter, les pionniers de cet idéal poursuivront néanmoins une œuvre déjà bien amorcée sur le plan économique.

De cet ensemble de faits qu'on s'est appliqué à évoquer le plus succinctement possible, une conclusion se dégage : c'est que dans l'établissement des rapports franco-allemands, condition primordiale à l'unification de l'Europe, c'est la méfiance réciproque persistante dont il convient de débarrasser les deux peuples ; c'est aussi que chacun doit être prêt, en vue du bien commun, à supporter certains sacrifices et à courir l'inévitable risque auquel nulle entreprise humaine ne saurait se flatter d'échapper.

Sur le plan strictement militaire, l'O.T.A.N. semble avoir fait office de frein et non pas d'accélérateur dans la création d'une armée de l'Europe. Rassurés par la sécurité qu'il leur apportait et confiants dans la supériorité que l'Amérique paraissait avoir en matière d'armements modernes (elle-même l'affirmait jusqu'au lancement des « spoutnik »), les gouvernements du pacte de Bruxelles s'estimaient dispensés de l'effort total de défense auquel les eût soumis la perspective d'une invasion russe.

Tout cependant ne s'est pas révélé négatif. A l'échelon des hauts commandements, un fécond amalgame des cerveaux s'est établi. Les états-majors d'armées ont pris l'habitude du travail en commun. Les plans de manœuvres ou d'opérations sortis de leurs méditations ont franchi les limites habituelles des frontières nationales et se sont élevés à la conception d'un seul théâtre d'opérations, celui de l'Europe occidentale. Une logistique d'ensemble à l'échelle atlantique a été mise en place. Une conscience de solidarité a pu naître dont bénéficiera le destin futur de l'Europe. Bref, toutes choses prévues ou fonctionnant dès le temps de paix échapperaient ainsi aux impro-

visations lentes et fragmentaires que les débuts de campagne imposaient aux coalitions ancien modèle.

* * *

En ce qui concerne la défunte C.E.D., il est sans doute regrettable que l'expérience n'ait pu être tentée ; elle aurait fourni d'utiles enseignements à propos de l'organisation militaire à mettre au point dans une Europe enfin unifiée. L'argument naguère dressé contre cette C.E.D. qu'elle instituait une armée allemande inexistante tandis qu'elle désagrégeait une armée française bien au point est sans valeur aujourd'hui : l'armée allemande s'organise et la pacification en Algérie a brisé la plupart des divisions françaises dont disposait le commandement atlantique. Au reste, les militaires qu'un état d'esprit professionnel oriente vers la pérennité de leurs institutions, devraient au contraire se défier d'un immobilisme générateur de maintes surprises quand s'ouvre un nouveau conflit.

A défaut toutefois de conclusions pratiques tirées d'une application de la C.E.D., est-il possible d'imaginer la combinaison organique d'armée pouvant le mieux convenir à la Petite Europe en voie de formation ?

On a dit combien se révélaient profitables l'intégration des cerveaux aux échelons supérieurs des commandements et des états-majors, l'uniformité des méthodes d'instruction, la synchronisation des matériels, une infrastructure européenne.

Il paraît difficile d'aller plus loin pour commencer. Vouloir de but en blanc intégrer par le bas, c'est-à-dire par la troupe, est trop ambitieux. Pendant longtemps encore on dira : une armée allemande, une armée italienne, une armée française, avant que l'on parle de contingents allemands, italiens, français ; et même mieux encore de contingents bavarois, rhénans, lorrains, bretons, provençaux, lombards ou siciliens. Rappelons-nous ce qui s'est passé pour l'armée française. Quand celle-ci commença à devenir permanente, la distinction persista entre bandes dites de Picardie et bandes du Piémont. L'armée du pont d'Arcole différait de celle de Hohenlinden. En 1830,

quand il s'agit de former le corps expéditionnaire d'Alger, on puise dans les régiments du Midi de la France. Et n'est-ce pas cette persistance d'une localisation typique de la troupe qui, en août 1914, poussait les réservistes marseillais à dire, d'un ton gouailleur bon enfant, aux paysans lorrains dans les granges desquels ils étaient cantonnés : « Alors ! vous avez besoin de nous pour défendre votre pays ? » Existe-t-il cependant pays plus unifié que la France ?...

Le projet de C.E.D. contrastait de façon trop manifeste avec l'ordre naturel des choses en Europe. Regardez une carte. La caractéristique géographique essentielle de notre continent, « petit cap de l'Asie », c'est la pénétration des mers dans les terres, c'est son morcellement en compartiments étanches. Les forces centrifuges inscrites dans cette structure physique s'exercent de façon permanente. Les forces centripètes sont fragmentaires, momentanées et qui plus est, contradictoires : l'aspiration des peuples à la paix pousse au désarmement ; la réaction de défense s'exerce en vue d'un péril passager venu de l'Est, qu'on l'appelle comme on voudra, russe, mongol ou jaune.

Autre obstacle à une intégration intime des troupes : la question des langues. Le cas de la Suisse s'explique par les dimensions restreintes de la Confédération et par la simplicité que l'Etat neutre confère à la mission stratégique de son armée. Il reste sans doute un modèle vers lequel on doit tendre. Déjà la position de l'armée austro-hongroise dans l'ancien empire des Habsbourg était plus complexe. A cause de la multiplicité des idiomes en usage dans la Double Monarchie, l'emploi de l'allemand, langue du commandement, était généralisé. L'empereur François-Joseph y voyait la condition nécessaire à l'unité de l'armée. A la Hongrie réclamant un compromis à propos du magyar, il opposait son intention de s'en « tenir aux institutions établies et éprouvées », de ne pas « se dessaisir des droits garantis au chef suprême de guerre ». « Mon armée, concluait-il, doit rester commune et unique comme elle est. » Il avait menacé de faire proclamer l'état de

siège en Bohême quand des réservistes de Prague avaient répondu en tchèque à l'appel de leur nom. « Dans la question de l'armée, je n'entends pas la plaisanterie ; c'est une affaire de langue de service. » Ce serait s'exposer à d'égales tribulations aboutissant d'ailleurs à la dislocation du système que de vouloir imposer aux unités de la future armée de l'Europe aucune servitude d'ordre linguistique.

La répartition des troupes devrait s'inspirer d'un prudent éclectisme. Des transferts d'unités hors de leur nation d'origine, à éviter tout d'abord en temps de paix, resteraient exceptionnels et ne devraient répondre qu'à des raisons techniques sérieuses du moment. Certes, à la longue, il faudra bien qu'une mentalité commune s'étende à tous les esprits et c'est à la développer que des mutations individuelles seraient profitables.

Au demeurant, la répartition des tâches y contribuerait. Dans l'hypothèse actuelle, la défense de l'Europe consiste à disposer :

- 1° d'un ensemble stratégique opérationnel commun chargé de s'opposer à une invasion adverse sous quelque forme terrestre, aérienne ou navale qu'elle se prononce ;
- 2° de troupes territoriales d'un caractère milicien plus ou moins local affectées au maintien de l'ordre intérieur, à la défense du territoire, à la guérilla contre une occupation prolongée.

Armée de métier pour le paragraphe 1°, ce serait le fer de lance de la communauté, chacun y contribuant dans la mesure de ses moyens ; et aussi selon la position qu'il occupe sur l'échiquier stratégique de l'Europe ; et encore en fonction des plans de guerre que le commandement se propose de mettre en action. C'est ce fer de lance que l'on pourra, plus tard, songer à transformer en une armée fédérale supranationale, tandis que les troupes figurant au paragraphe 2° conserveraient sinon indéfiniment, du moins aussi longtemps que les Etats les ayant organisées, leur aspect particulariste national.

Dans ce qui précède, il n'a été question que de l'Europe des Six, de l'Europe-Charlemagne, de la Petite Europe. Ce n'est pas la véritable Europe. La véritable Europe s'étend jusqu'à l'isthme Riga-Odessa, de la Baltique à la mer Noire. Pierre le Grand, quand il bâtissait sa ville à l'embouchure de la Neva, se flattait « d'ouvrir une fenêtre sur l'Europe ». La vaste plaine bolchévique avec sa capitale ramenée à Moscou n'est plus l'Europe ; simple prolongement de l'Asie, c'est une zone intermédiaire destinée à se voir disputée entre deux continents, comme l'était naguère la zone rhénane entre deux nations.

Pour l'instant, elle déborde par les républiques dites démocratiques sur l'Est de l'Europe et ses occupants les ont insérées, en mai 1955, dans le Pacte de Varsovie tout comme avaient fait les Américains de l'Ouest de l'Europe dans le Pacte atlantique. Il n'est pas douteux que le même travail d'unification s'exerce de part et d'autre et il se pourrait qu'il aboutisse à la formation de deux demi-Europes, celle de Charlemagne à l'ouest et, à l'est, celle que rêvait l'audacieux Charles XII.

Est-il possible de concevoir leur fusion en un seul édifice politique que ses institutions militaires doteraient d'une armée de l'Europe enfin digne de ses émules américaine et soviétique ? Tout ne semble-t-il pas réalisable à l'heure des fusées interplanétaires ?... Mais quittant le domaine des suppositions, un rapprochement historique apparaît suggestif. « Le passé, a écrit le P. Teilhard de Chardin, est comme un tremplin d'où l'on s'élance vers l'avenir. »

« L'Italie n'est qu'une expression géographique », déclarait Metternich avec un haussement d'épaules significatif, quand allait s'ouvrir la période du *Risorgimento*. On en dirait autant aujourd'hui de l'Europe. Deux « grands » du moment, l'Autriche et la France, rivalisaient alors d'influence dans la péninsule et l'unité italienne s'est précisément faite du conflit entre ces deux grands. Ainsi en ira-t-il, peut-être, pour la grande Europe de l'avenir. On invoque parfois le sens de l'histoire ; c'est plus souvent de ses recommencements qu'il s'agit.

... A moins toutefois que le sanglant conflit en préparation n'amène un massacre général. Mais l'anéantissement serait-il si total que d'aucuns le prédisent ? N'y aura-t-il pas des montagnards ayant échappé à la destruction massive des bombardements nucléaires grâce aux refuges de leurs Alpes et qui, tels ces Helvètes de jadis, entreprendront un nouvel exode vers l'Océan, sans risque de se heurter cette fois à un quelconque Jules César pour les arrêter dans leur migration ?

Sachons à notre tour nous arrêter sur le plan incliné des anticipations. L'Europe, troisième « supergrand », est une nécessité ; il faut donc aboutir. Tout organisme militaire s'exerçant dans le cadre de cette unification contribue à la consolider ; il en hâte l'accomplissement. Ainsi sur tous les plans, civils ou militaires, l'œuvre de création se poursuit, non sans avoir à subir des alternances de stagnation, de pas en avant, de retours en arrière. L'essentiel, c'est qu'il y ait des hommes résolus à l'achever et que le progrès soit constant.

J. REVOL

L'insurrection de Varsovie en 1944

(fin)

Les attaques continuées pendant les quelques jours suivants ne purent qu'élargir très faiblement les premières acquisitions. Après trois jours l'intensité de la première poussée commença à faiblir.

Du fait de l'occupation de la ville, les Allemands ne pouvaient conserver leur liaison avec leurs détachements aux alentours de Varsovie, que par la voie circulaire nord.

Nous avons pris des quantités assez considérables de munitions. Mais, d'autre part, nos propres dépenses en munitions furent très élevées pendant les premiers jours. A la suite